FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

Section 1. Identification

Identificateur de produit : SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V (MÉTHANOL 12-15%)

Code du produit : FG6405, FG6405-20 **Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Fixateur histologique

Fabricant/fournisseur : CHAPTEC Inc.

> 470 avenue Laurendeau Montréal-Est, QC Canada H1B-5M2 Tel: +1-514-498-3620

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(indiquer les heures de service)

: CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)

CENTRE ANTI-POISON: (800) 463-5060

24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance : ou du mélange

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger LIQUIDE INFLAMMABLE

Mentions de danger : H302 + H312 + H332 - Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux et graves brûlures de la peau.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Peut nuire à la fertilité et ou foetus Peut induire des anomalie génétiques





Section 2. Identification des dangers

Conseils de prudence

Généralités

: P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P102 - Tenir hors de la portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter

une protection oculaire ou faciale.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

: P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination : P405 - Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

Mélange

Autres moyens d'identification

Non disponible.

Nom des ingrédients	% (P/V)	Numéro CAS
Formaldéhyde	30 à 40 %	50-00-0
Alcool méthylique	10 à 20 %	67-56-1

Le pourcentage exact (de concetration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.





Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation: Toxique par inhalation.

Contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures cutanées. Peut

provoquer une allergie cutanée.

Ingestion: Poison mortel en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Torpeur mental, nausé, vomissement, confusion et perte de la consicence et la mort.





SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur ou irritation

rougeur et brûlures chimique

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Poison mortel en cas d'ingestion

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers
Protection des sauveteurs

: Pas de traitement particulier.

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Dioxide de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool.

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone formaldéhyde

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.





Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». Évacuer personnel, éliminer toute source d'ignition du produit, neutraliser et ramasser.

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.





Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Formaldéhyde	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). C: 1.3 mg/m³ 8 hrs OEL: 0.75 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 0.9 mg/m³ 8 heures. C: 1 ppm CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Sensibilisant cutané. TWA: 0.3 ppm 8 heures. C: 1 ppm CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). C: 1.5 ppm STEL: 1 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VECD: 2 ppm 15 minutes. VECD: 3 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Sensibilisant cutané. CEIL: 0.3 ppm Danger immédiat pour la vie ou la santé
Alcool méthylique	DIVS 20 ppm CA Alberta Provincial (OEL). Absorbé par la peau. TWA: 220 ppm. TWA: 262 mg/m³. STEL: 250 ppm. STEL: 328 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Absorbé par la peau. TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau. TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau. TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau. TWA: 262 mg/m³ 8 heures. STEL: 328 mg/m³ 15 minutes. STEL: 328 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL: 250 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures. Danger immédiat pour la vie ou la santé DIVS 6000 ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.





Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. **Couleur** : Incolore.

Odeur : Formaldéhyde. [Fort] Piquant

Seuil olfactif: Non disponible.pH: 2.8 à 4.0 @ 20°CPoint de fusion: -13°C / 9°F

Point de fusion : -13°C / 9°F

Point d'ébullition : 90°C / 194°C

Point d'éclair : 56°C / 133°F

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : 7 à 73% Vol.

Tension de vapeur : 27 mmHg @ 25°C

Densité de vapeur : 1.04 **Densité relative** : 1.0792

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n- : Non applicable.

octanol/eau





Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-

inflammation

: 300°C / 572°F

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité
Temps d'écoulement

: Non disponible.

Temps d'écoulement

: Non disponible.

(ISO 2431)

Masse Moléculaire

: 30.03 g/moL

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit est stable **Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

L'exposition à des températures élevées provoque un dégagement de formaldéhyde, de méthanol et d'eau. Les matières alcalines provoquent le dégagement de gas d'hydrogène. Réagit violemment au phénol, aux acides forts et aux alcalis forts.

Conditions à éviter

: Éviter la chaleur excessive, les flammes vives et toutes source d'ignition

Matériaux incompatibles

: Agent d'oxydation, acides forts, alkalis forts (Acide perchlorique, Acide nitrique,

chromiumtrioxide)

Produits de décomposition

dangereux

: Formaldéhyde, oxide de carbone

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Formaldéhyde	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	250 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	270 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	100 mg/kg	-
Alcool méthylique	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	22500 ppm	8 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	.578 mg/L	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Formaldéhyde	Yeux - Léger irritant	Humain	-	6 minutes 1 ppm	-
·	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 µg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	750 µg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 150 µg Intermittent	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	0.01%	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	540 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.



Tel: +1-514-498-3620 **8/12**



SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

Section 11. Données toxicologiques

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Cancérogène connu.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Formaldéhyde	+	1	Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Il est déclaré, causer des malformations chez les animaux.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Organes cibles
Formaldéhyde	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires
Alcool méthylique	Catégorie 1	Indéterminé

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il est établi que ce produit cause une toxicité systématique pour les organes cibles à la suite d'exposition aigue.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition

probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Nocif par inhalation. Peut causer la mort.

Contact avec la peau

: Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une

allergie cutanée.

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer la mort.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

irritation, brûlures, lésions graves pouvant causer la cécité

Inhalation

: Toxique par inhalation empoisonnement violent et la mort

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur ou irritation rougeur ou brûlures

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître, dermites

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleurs stomacales, cécité, poison mortel si ingestion massive, torpeur mentale

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme Exposition de courte durée





SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats

possibles

: Dépression système nerveux central. Effets sur la vue, peux causer la mort

Effets différés possibles

: Sensibilisation cutanée, douleur, démangeaison

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Torpeur, confusion, perte conscience

Effets différés possibles

: Dermite, enflure, décoloration, vésication

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du

niveau d'exposition.

Mutagénicité

: Contient un mutagène connu

Tératogénicité

: Tératogène chez les animaux et suspecté chez humain

Effets sur le

développement

: Effet connu sur le développement

Effets sur la fertilité

: N/D

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (gaz) Inhalation (vapeurs)	N/D N/D

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Formaldéhyde	Aiguë LC50 Aiguë LC50 22.6 à 25.7 mg/L Aiguë CE50 11.3 à 18 mg/L Daphina magna Aiguë CL50 22.6 à 25.7 mg/L Aiguë CL50 1.41 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Pimephales promelas Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures 96 heures 48 heures 96 heures 96 heures
Alcool méthylique	Aiguë CL50 17600 mg/L	Poisson - Pimephales lepomis	96 heures

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Coefficient de partage	BCF	Potentiel
Alcool méthylique	-0.77	<10	faible
Formaldéhyde	.35	N/D	faible





Section 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Organisme - TDG (Canada)	Organisme - DOT (U.S.)	Règlements - TSCA, LIS/LES
Numéro ONU	UN 1198	UN 1198	Conforme
Désignation officielle de transport de l'ONU	Formaldéhyde en solution inflammable	Formaldéhyde en solution inflammable	
Classe de danger relative au transport	3 (8)	3 (8)	
Groupe d'emballage	III	III	
Dangers environnementaux	Polluant marin Non.	Polluant marin N/D	

Guide des mesures d'urgence (GMU)

: Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.





Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

l'environnement)

Inventaire du Canada (DSL : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

NDSL)

: Les composants suivants sont répertoriés : Formaldéhyde; Alcool méthylique **INRP** canadien

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de

: Les composants suivants sont répertoriés : Formaldéhyde

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1	Jugement expert
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION	Méthode de calcul
UNIQUE - Catégorie 1	
LIQUIDE INFLAMMABLE - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais

Historique

Date d'édition 15/03/2019 : 15/03/2019

Date de publication précédente

Version

: Direction Production Santé Sécurité Chaptec Élaborée par

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

